



Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer / Jeu / Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

PARCOURS DE FORMATION

Critère 3.1

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation. Il faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacité pourront être mis en place au fur et à mesure.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites et de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours Théorique :

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant (vérifier les heures de présences de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Dix thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces dix cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

➤ La circulation routière <i>(panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter.)</i>	➤ Les premiers secours <i>(protéger, alerter et secourir)</i>
➤ Le conducteur <i>(conduire, défaillances du conducteur)</i>	➤ Prendre et quitter son véhicule <i>(s'installer au poste de conduite)</i>
➤ La route <i>(nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)</i>	➤ La mécanique et les équipements <i>(entretien et dépannage)</i>
➤ Les autres usagers <i>(partage de la route)</i>	➤ La sécurité du passager et du véhicule <i>(installation des passagers, nouveaux équipements)</i>
➤ Les notions diverses <i>(documents administratifs, chargement et passagers, infractions)</i>	➤ L'environnement <i>(éco-mobilité et éco-conduite)</i>

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
lateamcesr sur les réseaux :





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.

Qualiopi
processus certifié



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14h/19h

Mar / Mer / Jeu / Vend : 10h/12h – 14h/19h

Samedi : 10h/14h

Parcours pratique :

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- ❖ En ville
- ❖ En rase campagne
- ❖ Sur autoroute
- ❖ De nuit (leçons prises en hiver)

Une pédagogie adéquate est appliquée par nos moniteurs afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires (savoir-faire et savoir-être) le plus facilement possible. La formation se décompose en 4 étapes définies par des compétences à atteindre :

❖ **Compétence 1 :**

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

❖ **Compétence 2 :**

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

❖ **Compétence 3 :**

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

❖ **Compétence 4 :**

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de 3 élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.



Horaire de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer /Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

Critère 1.7

PROGRAMME THEORIQUE ET PRATIQUE FORMATION « B », « BEA » ET « AAC »

OBJECTIFS

- Obtenir la catégorie B du permis de conduire

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) - Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
- Moyens et outils : - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires - Documentation professionnelle
- Maquettes - Aires d'évolutions et parcours adaptés - Elèves conducteurs en cours de formation

Véhicules

Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

HORAIRES

A voir avec l'auto-école.

DUREE

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique) –
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B - Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLÔME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans. - Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer /Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire 4. Démarrer et s'arrêter 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures 6. Utiliser la boîte de vitesses 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire 8. Regarder autour de soi et avvertir 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction 3. Adapter l'allure aux situations 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité 6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité 2. Croiser, dépasser, être dépassé 3. Passer les virages et conduire en déclivité 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide 6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que tunnels, les ponts...

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 1. Suivre un itinéraire de façon autonome 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation) 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence 7. Pratiquer l'écoconduite

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





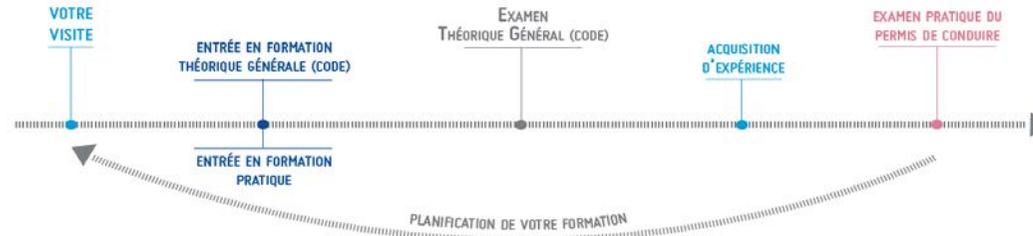
Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer / Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE « B », « BEA » ET « AAC »



LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support informatisé et/ou un enseignant ou internet (option), mettant le candidat en situation d'épreuve théorique (réponses à des questions). A l'issue du test, une correction permet de lister ses erreurs.

La formation théorique porte sur les dix thèmes suivants :

- L : la circulation routière
- C : le conducteur
- R : la route
- U : les autres usagers
- D : les notions diverses
- A : les premiers secours
- P : prendre et quitter son véhicule
- M : la mécanique et son équipement
- S : la sécurité du passager et du véhicule
- E : l'environnement

Régis par des sous-thèmes dans chaque catégorie.

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.

Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer /Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

LES COURS THEMATIQUES

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

Les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,

L'influence de la fatigue sur la conduite,

Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée,

Les usagers vulnérables,

La pression sociale (publicité, travail...),

La pression des pairs.



LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation selon le programme de formation REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne depuis le 1^{er} juillet 2014). Celles-ci présentent des éclairages différents et complémentaires de l'usage de la route avec des énoncés d'objectifs pédagogiques dans les domaines didactiques classiques : cognitif, psychomoteur, sensorimoteur et socio-affectif.

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi ?

Le comment ?

Les risques ?

Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève.

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.

Qualiopi
processus certifié



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h
Mar / Mer /Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h
Samedi : 10h/14h

Début de la conduite accompagnée

- La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

La durée de l'apprentissage anticipé de la conduite

- La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an.

Les rendez-vous pédagogiques de l'AAC

- Ces rendez-vous ont pour finalité :
 - 1) de mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3.000 kilomètres
 - 2) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.
- Ils sont d'une durée totale de six heures et comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant :
 - Une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite
 - Un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.
- Le premier, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée.
- Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus.

Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR 77
33 Avenue Jean Baptiste Clément
77290 Mitry-Mory.
Tél : 01.64.27.15.49.

Horaire de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 14/19h

Mar / Mer /Jeu/ Vend : 10h/12h – 14h/19h

Samedi : 10h/14h

Qualiopi
processus certifié



Numéro d'agrément : E 100 771 813 0 – Numéro Siret : 519 712 038 00016 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MR.CHELLAH
[lateamcesr sur les réseaux :](#)

